

De l'argent liquide... dématérialisé ?

La Banque centrale européenne lance ce mercredi 1^{er} novembre la phase préparatoire à une éventuelle arrivée de l'euro numérique, dont le grand public peine à saisir l'intérêt. Décryptage.

Maxime Gayraud

C'EST LE DEUXIÈME étage de la fusée « euro numérique » propulsée par la Banque centrale européenne. Après deux ans d'investigation s'ouvre ce mercredi 1^{er} novembre la phase préparatoire à l'arrivée potentielle de cette doublure de l'argent liquide. Au programme : finalisation de la rédaction des règles, tests et expérimentations. « Nous devons préparer notre monnaie pour le futur », a expliqué mi-octobre Christine Lagarde, présidente de la Banque centrale européenne (BCE), pour justifier la poursuite de ce projet qui pourrait, à terme, bouleverser notre quotidien. Mais qui reste, pour l'heure, un objet de paiement non identifié.

■ Pourquoi créer une monnaie numérique

Pour les pouvoirs publics, cette « forme numérique d'espèces » viendrait compenser le déclin inéluctable du cash, qui l'an passé ne représentait plus que 42 % des transactions en valeur en zone euro. Surtout, il permettrait d'affirmer l'indépendance de l'Europe vis-à-vis d'acteurs non européens du paiement comme les réseaux américains Visa ou MasterCard, de se prémunir de la concurrence potentielle des cryptomonnaies ou encore de l'émergence de monnaies virtuelles portées par des géants de la tech comme la libra, imaginée par

Facebook et finalement abandonnée l'an passé.

« Un euro numérique renforcerait l'efficacité des paiements européens et contribuerait à l'autonomie stratégique de l'Europe », a résumé Fabio Panetta, membre du directoire de la BCE. L'institution n'est d'ailleurs pas la seule à mettre un billet sur la monnaie numérique pour préserver sa souveraineté monétaire puisque, selon une enquête de la Banque des règlements internationaux (BRI), 24 banques centrales dans le monde devraient avoir lancé une version numérique de leur monnaie d'ici à 2030.

■ À quoi ressemblerait l'euro numérique

L'euro numérique n'aurait pas vocation à remplacer l'argent liquide. À côté de la monnaie fiduciaire (pièces et billets) et de la monnaie scripturale (sur les comptes bancaires, utilisable par carte, chèques...) viendrait donc s'ajouter la monnaie numérique, émise par la Banque centrale. Les particuliers effectueraient les transactions par l'intermédiaire d'une application bancaire, d'un « wallet » (portefeuille) de leur prestataire de services de paiement ou d'une application dédiée, créée par l'Eurosystème qui regroupe les banques centrales de la zone euro, utilisable en ligne ou hors ligne. Une carte de paiement en euro numérique pourrait même être fournie aux « personnes



n'ayant pas accès à un compte bancaire ou aux outils numériques », précise la BCE.

■ Quel intérêt pour les consommateurs

Ce serait donc un moyen de paiement supplémentaire. Il serait utilisable par tous, sans frais et accepté partout, pour payer en point de vente physique ou sur Internet et entre particuliers. Mais ces derniers vont-ils y trouver leur compte ? Car pour le grand public, difficile au premier abord de faire la différence entre un paiement en euro numérique et un paiement par carte. Si ce n'est que le premier est émis et garanti par la BCE alors que le second est de la monnaie privée, émise par les banques commerciales.

« Un euro numérique renforcerait l'efficacité des paiements européens et contribuerait à l'autonomie stratégique de l'Europe », a résumé Fabio Panetta, membre du directoire de la BCE.

Surtout, certains s'inquiètent de la confidentialité des échanges alors que le cash permet, lui, de préserver l'anonymat des paiements. « Nous travaillons à protéger la vie privée mais puisque l'argent numérique laisse une trace sur la blockchain, cela ne sera pas entièrement anonyme comme c'est le cas avec un billet de banque », avait ainsi souligné Christine Lagarde, le mois dernier, devant les députés de la commission des Affaires économiques et monétaires du Parlement européen.

■ Pourquoi les banques sont réticentes

Du côté des banques, on craint une diminution des dépôts bancaires des particu-

liers, davantage enclins à les stocker sur leur portefeuille en euros numériques, provoquant ainsi une fragilisation du système bancaire. Pour éloigner ce risque, la BCE pourrait plafonner le montant total des avoirs à 3 000 € numériques par personne. Beaucoup trop élevé selon la Fédération bancaire française (FBF). « Avez-vous 3 000 € en pièces et en billets dans votre poche ? faisait mine de s'interroger Nicolas Namias, son président, dans une interview aux Échos fin septembre. Probablement pas. Tout plafond de 3 000 € d'euros numériques réduirait notre capacité à prêter. »

« Ce projet soulève en outre d'importantes questions de concurrence entre les secteurs public et privé et notamment au regard du développement de l'European Payments Initiative », confie la Fédération bancaire européenne. Seize groupes bancaires et prestataires européens, dont six banques françaises, sont en effet engagés dans ce projet qui vise à développer une solution de paiement par virement instantané de compte à compte désormais baptisée Wero.

Tout cela ne sera pas tranché avant 2025 et l'adoption du cadre législatif adéquat par le Parlement et le Conseil européens. Il reviendra alors à la BCE de prendre la décision de lancer ou non l'euro numérique. Si tel était le cas, il ne verrait pas le jour avant 2027.